

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES RÈGLEMENTS 2002-02-19, 2002-02-20 ET 2007-12-01 TENUE PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF LE MARDI 21 MAI 2013 À 19H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL.**

Séance dûment convoquée par avis publics affichés et publiés dans le journal Point de vue Mont-Tremblant édition du 8 mai 2013.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Liliane Nantel, Mme Gisèle Perreault , M. Clément Légaré, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux , maire suppléant.

**ÉTAIT ABSENT :** M. Ronald Provost.

Était également présent M. Pascal Caron, directeur général.

**PROJET DE RÈGLEMENT 2002-02-19**

Des copies du règlement sont mises à la disposition des contribuables présents. Monsieur Pascal Caron, directeur général, résume le règlement et répond aux questions des contribuables.

Le texte du second projet de règlement 2002-02-19 étant identique au Premier projet de règlement 2002-02-19 adopté à la séance du 7 janvier 2013, il n'est pas ici au long reproduit.

**130079 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2002-02-19**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

SECONDÉ PAR Mme Gisèle Perreault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le second projet de règlement 2002-02-19 modifiant le règlement de zonage 2002-02 de façon à ajouter la zone Ag-44, soit et est adopté.

ADOPTÉE

**PROJET DE RÈGLEMENT 2007-12-01**

Des copies du règlement sont mises à la disposition des contribuables présents. Le directeur général résume le règlement et répond aux questions des contribuables.

Le texte du règlement 2007-12-01 étant identique au Projet de règlement 2007-12-01 adopté à la séance du 7 janvier 2013, il n'est pas ici au long reproduit.

**130080 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2007-12-01**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

SECONDÉ PAR Mme Gisèle Perreault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le règlement 2007-12-01 Amendant le Règlement relatif aux usages conditionnels, soit et est adopté.

ADOPTÉE

**PROJET DE RÈGLEMENT 2002-02-20**

Des copies du règlement sont mises à la disposition des contribuables présents. Le directeur général résume le règlement et répond aux questions des contribuables.

Le texte du règlement 2002-02-20 étant identique au Projet de règlement 2002-02-20 adopté à la séance du 4 février 2013, il n'est pas ici au long reproduit.

**130081 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2002-02-20**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

SECONDÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le projet de règlement 2002-02-20 amendant le règlement de zonage 2002-02, le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2001-02 et le règlement de lotissement 2003-02 concernant les normes sur la protection des zones à risque de mouvement de terrain, soit et est adopté.

ADOPTÉE

**130082 LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

*Je, Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Maire-suppléant

---

Directeur général